

## Liste des pièces à fournir en ORIGINAL :

- Un extrait d'acte de naissance complet avec filiation (ou copie intégrale d'acte de naissance) pour chaque partenaire datant de – de 3 mois ou – de 6 mois pour les étrangers**

Pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger, s'adresser au :  
« Ministère des Affaires Etrangères – Service Central d'Etat Civil  
44941 – Nantes Cédex 9 »

- Une pièce d'identité de chaque partenaire en cours de validité : passeport ou carte nationale d'identité**

Pour les personnes de nationalité étrangère : passeport, attestation de séjour en cours de validité,

- Une convention de PACS** (possibilité d'utiliser le formulaire cerfa)
- Une déclaration conjointe d'un PACS** avec les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (*formulaire cerfa*)
- Une pièce complémentaire** pour la.le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique (tutelle ou curatelle)
- Des pièces complémentaires** pour la.le partenaire étranger.ère né(e) à l'étranger :

- **certificat de coutume** précisant obligatoirement que l'intéressé (e) est :
  - Majeur (e)
  - Célibataire ou divorcé (e)
  - A toute sa capacité juridique

**Horaires du service :** du Lundi au Jeudi de 8h00 à 16h30 (*journée continue*)  
Vendredi de 8h00-12h30

**► un RDV doit être pris pour la signature de la convention qui comptera environ 15 à 20 minutes, en présence des 2 partenaires.**

**Téléphone : 0262 51 49 10**